



## Déclaration commune CAPD du 6 septembre 2012

Les syndicats SE-UNSA, SNUIPP-FSU et SNUDI-FO de l'Aisne se font l'écho des collègues qui protestent vivement contre les conditions de cette rentrée concernant leurs affectations. Tous ensemble, nous dénonçons la date tardive de cette CAPD, qui devient de fait, une chambre d'enregistrement de décisions prises unilatéralement.

Sans remettre en cause le travail considérable effectué par la seule personne restant à la DPE, les collègues via les commissaires paritaires qu'ils ont élus exigent désormais :

- Le respect du paritarisme et des représentants des personnels élus, qui doivent pouvoir vérifier l'équité de traitement de leurs collègues dans le cadre d'un dialogue social renouvelé comme le demande les plus hautes instances de l'Etat.
- Des conditions de travail décentes pour les personnels qui ne doivent pas être nommés massivement au dernier moment.

Les syndicats SE-UNSA, SNUIPP et SNUDI-FO de l'Aisne revendiquent, pour ce faire :

- le retour à 2 saisies de vœux et au minimum 2 CAPD pour le mouvement intradépartemental 2012-2013
- l'annulation des vœux sur zone géographique
- Une carte scolaire finalisée à une date moins tardive et l'ouverture du serveur dès celle-ci entérinée.
- La tenue, au minimum, d'un groupe de travail avant les ajustements de rentrée et l'envoi systématique des documents de travail aux commissaires paritaires une semaine avant les réunions comme le prévoit les textes.
- Des moyens pour les personnels administratifs afin qu'ils puissent mener à bien leurs missions.